



VILLE DE VERSOIX

Carte d'identité

Pour toute commande d'une carte d'identité, il est nécessaire de se présenter en personne à la commune de votre domicile :

Munissez-vous des documents suivants :

Photocopie du certificat de famille ou certificat individuel d'état civil (délivré par la commune d'origine).

1 photo d'identité récente, en couleur ou en noir et blanc, sans sourire, bouche fermée, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef, fond neutre.

Ancienne carte d'identité. Si la personne n'en possède pas, un document prouvant son identité et comportant une photo ainsi que sa signature.

En cas de perte ou de vol, nous présenter une copie du dépôt de plainte faite à la police.

Pour les nouveaux naturalisés : Photocopie de la diffusion de la naturalisation

Les enfants, quel que soit leur âge, doivent être présents, accompagnés de leur représentant légal.

En cas de divorce ou de séparation des parents, le représentant légal doit se munir de son jugement de divorce ou de séparation démontrant qu'il détient l'autorité parentale unique et d'une pièce d'identité.

Si les parents qui ne sont pas mariés ou qui sont divorcés détiennent l'autorité parentales conjointe, le document y relatif ainsi qu'une pièce d'identité devront être présentés.

Les signatures des deux parents ou procuration du parent absent ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.

Délai pour la réception de la carte d'identité : environ 5 jours ouvrables

Tarifs	Carte d'identité	Validité
Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans	CHF 35.-	5 ans
Adultes	CHF 70.-	10 ans